

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-65 du 02 Avril 1996

portant nomination d'Officiers à
l'Etat-Major Particulier du Prési-
dent de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°94-82 du 1er Avril 1994 portant création et organisation de l'Etat-Major Particulier du Président de la République ;
- SUR proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Chef des Armées ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 1er Avril 1996 ;

DECRETE :

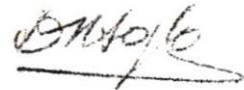
Article 1er.- Les Officiers des Forces Armées Béninoises dont les noms suivent sont nommés pour servir à l'Etat-Major Particulier du Président de la République et mis à la disposition de la Sécurité Présidentielle :

- Lieutenant-Colonel Bertin Calet ACHIDI
- Chef de Bataillon Kokou GNINOU
- Chef d'Escadron Prosper GANHOUEGNON.

Article 2.- Le Présent Décret prend effet pour compter des dates de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 02 Avril 1996

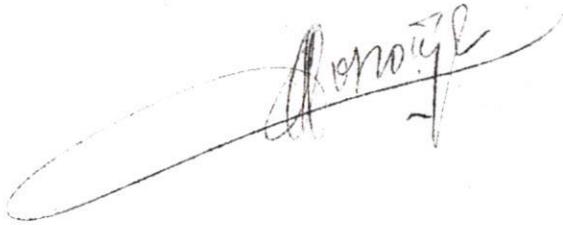
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

.../...

Le Ministre des Finances,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Paul DOSSOU', is written over a large, light-colored oval scribble.

Paul DOSSOU

Ampliations : PR 6 AN 2 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 SGG 4 MF 4 AUTRES
MINISTERES 19 DGBM-DGTCP-DGID-CF- 4 GCONB 1 DCCT-INSAE-BCP 3 EMP/
PR 2 UNB-FASJEP-ENA 3 INTERESSES 3 JORB 1.-